



D.1794.1.1

D.02.NI.12

Aujourd'hui douze nivôse l'an second de la République française  
 à douze heures du midi pardevant moi jacques françois joseph  
 lefevre membre du conseil général de la commune de wizernes élu  
 extraordinairement le neuf juin dernier pour recevoir les actes  
 destinés à constater la naissance , les mariages et le décès des  
 citoyens Sont comparus en la maison commune augustin joseph  
 bailly âgé de trente ans et demie manouvrier et charles cousin  
 manouvrier âgé de vingt neuf ans manouvrier domicilié tous  
 deux à wizernes département du pas de calais le premier père et  
 le second voisin de marie josephe bailly âgée de douze jours , les  
 quels augustin joseph bailly et charles cousin m'ont déclaré  
 que la dite marie josephe bailly est morte hier au soir à six  
 heures en son domicile, d'après cette déclaration je me suis  
 sur le champ transporté au lieu de ce domicile je me suis assuré  
 du décès de la dite marie josephe bailly et j'en ai dressé le present  
 acte que les témoins ont signé avec moi excepté charles cousin  
 qui a déclaré ne savoir écrire  
 fait en la maison commune de wizernes, jour, mois et an que dessus  
 augustin joseph bailly j. f. j. Lefebvre officier public